

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1459 Décisions concernant les services d'État

n° 1459

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 décembre 1961

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1961

Date du numéro

31 décembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 2

— Au lieu de : Capitaine Dantes représentant de 1 Armée de terre, Mettre : Capitaine Cedat, représentant de l'Armée de Terre,
(Le reste sans changement.)

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire général,Yves DE DARUVAR.